

**Avis relatif aux jeux de grattage de La Française des Jeux dénommés
« TICKET D'OR », « MAXI MOTS CROISES », « BONNE ETOILE »,
« BLACK JACK », « INSTANT GRILL » et « MON TICKET POUR PARIS 2024 »**

Le règlement général des jeux de grattage de La Française des Jeux fait le 29 juin 2001 dont la dernière modification a eu lieu le 12 avril 2022 s'applique à l'ensemble des émissions et règlements de jeux cités ci-dessous, ces derniers étant disponibles sur le site www.fdj.fr

Article 1 – Emissions des tickets des jeux

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « TICKET D'OR » fait le 18 octobre 2023 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « TICKET D'OR » ayant le code jeu 808, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du mardi 2 janvier 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « MAXI MOTS CROISES » fait le 17 janvier 2020 s'applique à l'émission n° 06 du jeu « MAXI MOTS CROISES » ayant le code jeu 673, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 8 janvier 2024.

Le règlement particulier du jeu de grattage dénommé « BONNE ETOILE » fait le 18 octobre 2023 s'applique à l'émission n° 01 du jeu « BONNE ETOILE » ayant le code jeu 834, dont la diffusion sera effectuée en principe à compter du lundi 29 janvier 2024.

Article 2 – Forclusions des émissions des tickets des jeux

L'émission n° 07, code jeu 647 des tickets du jeu « BLACK JACK » est clôturée le dimanche 28 janvier 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 27 février 2024 inclus.

**Article 3 – Forclusions des émissions des tickets des jeux
et résiliation des règlements des jeux**

L'émission n° 01, code jeu 805 des tickets du jeu « INSTANT GRILL » est clôturée le dimanche 28 janvier 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 27 février 2024 inclus.

En conséquence le règlement fait le 16 mai 2023 est résilié le 28 février 2024.

L'émission n° 01, code jeu 804 des tickets du jeu « MON TICKET POUR PARIS 2024 » est clôturée le dimanche 28 janvier 2024.

Le droit de revendication des lots au titre de cette émission pourra s'exercer jusqu'au 27 février 2024 inclus.

En conséquence le règlement fait le 26 avril 2023 est résilié le 28 février 2024.

Fait le 20 décembre 2023,

Par délégation de la Présidente-directrice générale de La Française des Jeux

Charles Lantieri